

Image not found or type unknown



Remboursement d'un acompte de réservation

Par **luguiwill**, le **02/08/2008** à **12:22**

Bonjour, Nous avons réservé un emplacement caravane pour nos vacances et avons payé un acompte de 30%. Nous avons eu un accident (non fautif) et la caravane est détruite. Plus de caravane, plus d'emplacement. L'acompte est-il remboursé ?